

Séance publique du 27 mars 2001

Délibération n° 2001-6467

commission principale : environnement, propreté, eau et assainissement

commune (s) : Saint Priest - Mions

objet : **Rue Jean Zay, boulevard de Parilly, rues Henri Germain, du Dauphiné, Camille Desmoulins et des Brosses - Travaux de réfection de tranchées - Approbation d'un dossier de consultation des entrepreneurs - Appel d'offres ouvert**

service : Délégation générale aux services urbains et à la proximité - Direction de l'eau

Le Conseil,

Vu le rapport du 13 mars 2001, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Monsieur le directeur de l'eau communique un dossier de consultation des entrepreneurs, relatif aux travaux de réfection de tranchées rues Jean Zay, boulevard de Parilly, rues Henri Germain, du Dauphiné, Camille Desmoulins à Saint Priest et rue des Brosses à Mions.

Ces travaux consécutifs à des travaux d'eau potable et d'assainissement sont prévus dans le cadre d'opérations figurant aux programmes eau et assainissement 2001 de la direction de l'eau.

Ces travaux comporteraient :

- la réfection de tranchées consécutives à la construction de canalisations d'eau potable DN de diamètres 600 et 250 mm rues Jean Zay, Henri Germain, Camille Desmoulins, du Dauphiné et boulevard de Parilly à Saint Priest :

- . terrassement : 2 950 mètres cubes,
- . réglage plate-forme : 9 300 mètres carrés,
- . couche de roulement 0/10 : 450 tonnes,
- . couche de roulement 0/14 : 650 tonnes ;

- la réfection de tranchées consécutives à la construction d'égouts circulaires DN de diamètres 400 et 300 mm, rue des Brosses à Mions :

- terrassement : 700 mètres cubes,
- réglage plate-forme : 3200 mètres carrés,
- couche de roulement 0/10 : 400 tonnes.

Le montant global de l'opération s'élèverait à :

- montant total HT	3 320 000 F
- TVA 19,60 %	650 720 F
- montant total TTC	3 970 720 F

et se décomposerait comme suit :

- réfection de tranchées,
- mission de coordination-sécurité,
- travaux d'asphalte.

Monsieur le vice-président chargé des marchés publics a donné son accord sur la procédure énoncée ci-dessous :

- le 29 décembre 1999 pour les travaux de réfection de chaussée des rues Jean Zay, Henri Germain, du Dauphiné, Camille Desmoulins et boulevard de Parilly à Saint Priest,
- le 11 septembre 2000 pour les travaux de réfection de chaussée de la rue des Brosses à Mions ;

Vu ledit dossier ;

Vu les articles 295 à 298 du livre III du code des marchés publics ;

Où l'avis de sa commission environnement, propreté, eau et assainissement ;

DELIBERE

1° - Accepte le dossier qui lui est soumis.

2° - Décide :

a) - de traiter les travaux de réfection de tranchées par voie d'appel d'offres ouvert sur offres de prix, conformément aux dispositions des articles 295 à 298 du livre III du code des marchés publics,

b) - que la mission de coordination et sécurité sera réglée sur le marché annuel traité par voie d'appel d'offres et conclu à cet effet par la direction des ressources humaines,

c) - que les travaux d'asphalte seront réglés sur le marché annuel traité par voie d'appel d'offres et conclu à cet effet par la direction de la voirie,

d) - que les offres seront examinées par la commission permanente d'appel d'offres de la Communauté urbaine.

3° - Autorise :

a) - monsieur le président à :

- accepter les offres retenues pour valoir actes d'engagement et à signer les marchés ainsi que tous les actes contractuels s'y référant dans la limite du crédit budgétaire affecté à l'opération,

- solliciter l'aide de l'Agence de l'eau et à signer la convention à intervenir,

b) - la conversion en euros des éléments financiers du marché initialement établi en francs, par la mise en œuvre d'une clause contractuelle de conversion ou par la signature entre les parties au contrat d'un constat de conversion applicable au plus tard le 1er janvier 2002.

4° - La dépense de 3 320 000 F HT, à engager pour cette opération, sera prélevée :

- pour un montant de 2 721 305 F HT sur les crédits inscrits au titre du budget annexe des eaux - budget primitif de la Communauté urbaine - exercice 2001 - fonction 1111 - compte 235 511 - opération 439 002 902,

- pour un montant de 598 695 F sur les crédits inscrits au titre du budget annexe de l'assainissement - budget primitif de la Communauté urbaine - exercice 2001 - fonction 2 222 - compte 238 510 - opération 0515 001 101.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,